



Qui est Salah Hamouri ?

Salah Hamouri est Franco-Palestinien, il a 32 ans et il vient d'obtenir son diplôme d'avocat. Il se consacre à la défense des droits humains et des droits des prisonniers politiques palestiniens au nombre de presque 7000.. Il vit à Jérusalem-Est occupée. Il est marié et a un jeune enfant.

En 2005, il a été arrêté une première fois et condamné sans la moindre preuve, au terme d'un procès inique, pour avoir prétendument eu l'intention d'assassiner un rabbin d'extrême-droite, des faits qu'il a toujours niés. Ce jeune homme de 19 ans a donc alors passé 7 ans dans les prisons israéliennes.

Il avait été libéré suite à un vaste mouvement de solidarité internationale, en particulier en France.

Depuis sa libération, il a contribué à faire connaître la situation des prisonniers politiques palestiniens notamment en France.

Acharnement et arbitraire contre un homme qui ne lâche rien

Salah Hamouri est comme tous ces Palestiniens qui refusent l'occupation et la colonisation de leur terre par l'État d'Israël qui le leur fait payer très cher.

Depuis sa libération en 2011 le gouvernement israélien s'acharne contre lui :

- interdiction arbitraire de se rendre en Cisjordanie pour y suivre ses cours de droit à Ramallah.
- interdiction tout aussi arbitraire l'interdiction de séjour de sa femme et de son fils qui n'a pu naître à Jérusalem. Depuis, ils n'ont pas pu le rejoindre à Jérusalem-Est, interdiction justifiée par le pouvoir israélien : ils seraient « *un danger pour la sécurité d'Israël* ».

Qu'est-ce que la détention administrative (DA) ?

C'est le moyen qu'utilise l'État d'Israël pour enfermer les résistants palestiniens, sans motif, sur la base de dossier tenu secret, pour des périodes de 6 mois renouvelées indéfiniment. Ils sont actuellement près de 500 dans ce cas dont des député.e.s. Un enfant de 16 ans vient d'être placé pour 5 mois en DA.

Ce recours massif à la DA est illégal au regard du droit international.

Une nouvelle arrestation

Dans la nuit du mercredi 23 août, l'armée d'occupation est venue l'arrêter chez lui.

Il a été entendu par un juge 20 minutes et a été ensuite placé à l'isolement. Il y est toujours.

Aucun élément d'une quelconque accusation ne lui a été signifié, on est dans le cadre d'un « dossier secret ».

Depuis, un ordre ministériel a exigé que le tribunal place Salah en détention administrative pour 6 mois. D'ici mardi 5 septembre, le tribunal devra confirmer ou contester la décision.

Il doit être libéré ! Il est innocent !

Les prisonniers politiques palestiniens

Depuis 1967 plus de 850 000 Palestiniens ont été arrêtés par l'armée israélienne en toute illégalité au regard du droit international : arrestations arbitraires, détention administrative, conditions inhumaines de détention, torture, arrestations d'enfants... à ce jour, ils sont près de 7000.

Plus de 800 ont été arrêtés au mois de Juillet et rien que la semaine dernière, 80 ont été « cueillis » comme Salah Hamouri, la nuit, chez eux.

La prison est utilisée comme une arme de guerre par Israël pour tenter de briser dès l'enfance la volonté du peuple palestinien de lutter pour la reconnaissance de ses droits nationaux.

Salah Hamouri doit retrouver la liberté.

Il doit pouvoir vivre à Jérusalem-Est avec sa femme et son fils. L'arbitraire et le harcèlement dont il est victime doivent cesser.

La France a le devoir de défendre partout ses citoyens contre les injustices dont ils sont victimes, en Israël comme en Turquie. **Nous en appelons donc solennellement au chef de l'État pour qu'il intervienne avec force auprès des autorités israéliennes, comme il l'a fait récemment pour deux compatriotes français emprisonnés en Turquie.**

Envoyez des messages aux autorités françaises !